

spectris



# Code de conduite mondial des fournisseurs

décembre 2023



# Sommaire

## Nos valeurs

03 Nos valeurs

## Notre code et nos attentes

- 05 Éthique et gouvernance
- 08 Traitement équitable des employés et Droits de l'Homme
- 13 Environnement

## Respect du code

16 Respect du code

# Nos valeurs

Nous nous engageons à respecter les normes éthiques et les comportements les plus élevés. Nos valeurs sont essentielles, car elles guident notre manière d'agir et de nous comporter dans toutes nos opérations. Ces caractéristiques fondamentales s'appliquent à notre entreprise, nos employés et nos fournisseurs. Nous croyons qu'elles ne sont pas de simples règles à suivre, mais plutôt une philosophie qui influence notre façon de travailler mais aussi nos vies personnelles.

**Nos valeurs se présentent comme suit :**



## Être authentique :

Nous défendons l'intégrité absolue.

- Nous agissons de manière juste et appropriée.
- Nous intervenons quand quelque chose ne va pas.
- Nous faisons preuve d'attention et de respect les uns envers les autres.



## Être responsable :

Nous croyons au travail d'équipe et à l'importance de tenir nos promesses.

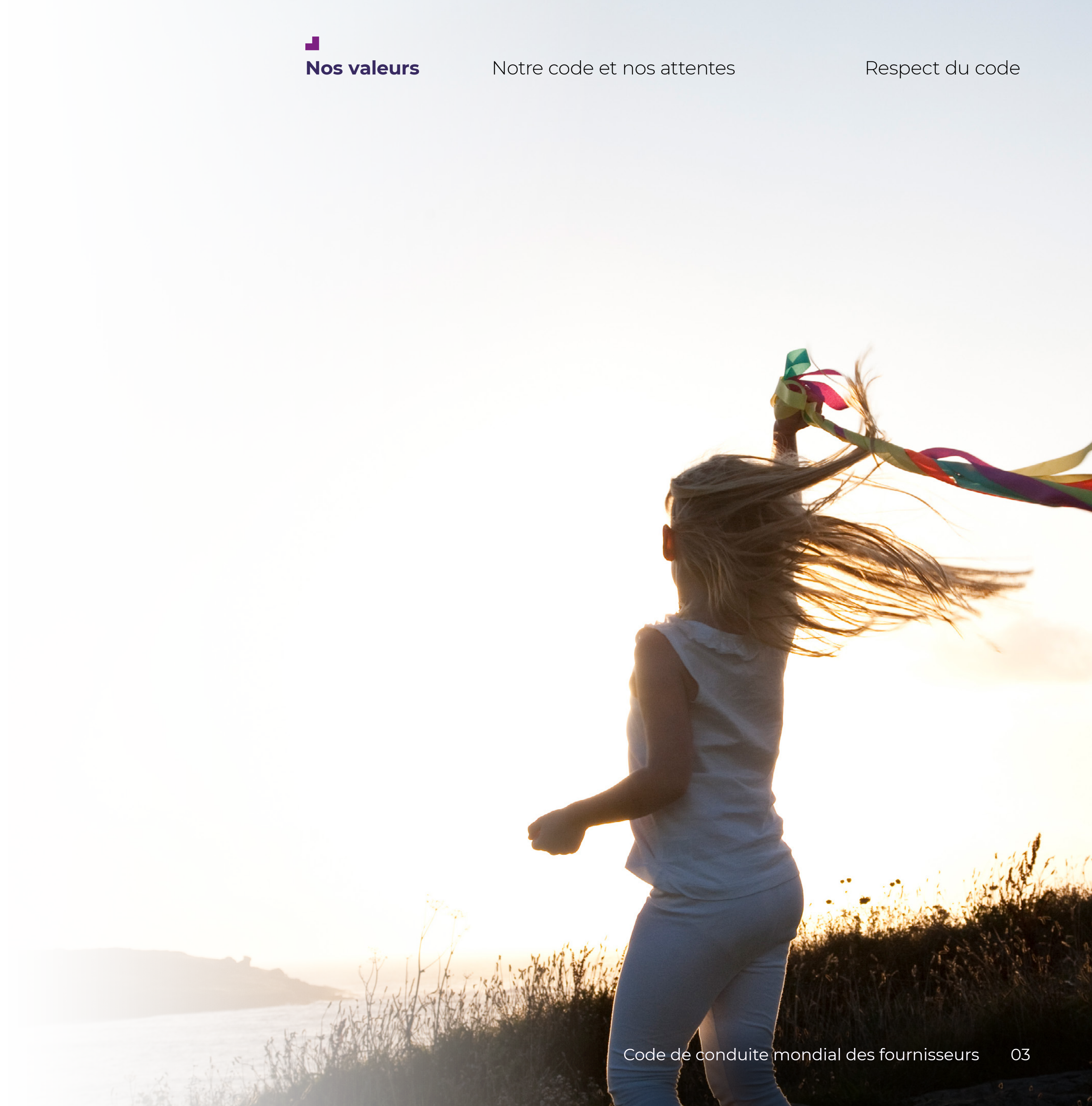
- Nous avançons avec détermination et prenons nos responsabilités.
- Nous valorisons la diversité et soutenons les compétences de chacun.
- Nous plaçons les clients au cœur de notre entreprise.



## Être ambitieux :

Nous valorisons le courage et une attitude positive.

- Nous cherchons à nous améliorer en continu.
- Nous cultivons l'ouverture d'esprit et l'innovation.
- Nous croyons en la réussite collective .





# Notre code et nos attentes



Notre code de conduite mondial des fournisseurs (le « code ») établit les normes minimales que nous exigeons, à la fois de nous-mêmes et de notre chaîne d'approvisionnement. Il constitue la pierre angulaire de nos activités commerciales. Ces normes sont basées sur nos valeurs et doivent se refléter dans toutes nos relations avec nos fournisseurs. Ce code complète notre [Code d'éthique professionnelle](#).

En cas de divergence entre les lois et réglementations locales et les normes énoncées dans ce code, les fournisseurs doivent adopter la norme la plus élevée.

Notre engagement en faveur de chaînes d'approvisionnement durables se manifeste à travers notre alignement et notre adhésion au [Pacte mondial des Nations unies](#).

# Éthique et gouvernance

Les fournisseurs doivent s'engager à respecter les normes éthiques les plus élevées lors de leurs interactions avec les travailleurs, les fournisseurs et les clients.



## Lutte contre la corruption

Les normes d'intégrité les plus élevées doivent être respectées dans toutes les interactions commerciales. Nous appliquons une politique de tolérance zéro envers toutes les formes de corruption, d'extorsion ou de détournement de fonds.

Il est interdit de promettre, d'offrir, d'autoriser, de donner ou d'accepter des pots-de-vin, des paiements de facilitation, des commissions occultes, des contributions politiques illégales, de l'argent, des biens, des services, des divertissements, des emplois, des contrats ou tout autre moyen visant à obtenir un avantage indu ou inapproprié. Cette interdiction couvre la promesse, l'offre, l'autorisation, le don ou l'acceptation de tout avantage, que ce soit directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un tiers, dans le but d'obtenir ou de conserver des

affaires, d'orienter des affaires vers une personne quelconque, ou de tirer autrement un avantage impropre. Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois anti-corruption applicables en mettant en place des procédures de surveillance, de conservation des dossiers et d'application. Si un employé de Spectris, l'une de nos entreprises ou l'un de nos partenaires commerciaux enfreint ce code ou notre Code d'éthique professionnelle, cela peut être signalé via la ligne d'assistance confidentielle [Speak Up de Spectris](#).

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois applicables en matière de concurrence, y compris, mais sans s'y limiter, à celles relatives au partage d'informations avec la concurrence, à la fixation des prix et à l'entente sur les offres.



**Conflits d'intérêts**

Les fournisseurs doivent s'efforcer d'éviter tout conflit d'intérêts susceptible d'influencer leur capacité à agir de manière objective. Les fournisseurs doivent divulguer intégralement tout conflit d'intérêts potentiel ou réel afin qu'il puisse être résolu. Les définitions et autres informations sont disponibles sur le [site Internet des Nations Unies](#).

**Données, confidentialité et vie privée**

Les fournisseurs doivent protéger le droit à la vie privée des individus et se conformer aux lois sur la vie privée et aux exigences réglementaires lors de la collecte, du stockage, du traitement, de la transmission et de la communication de données personnelles.

Dans le cadre de nos opérations commerciales quotidiennes, nous collectons et traitons des données personnelles appartenant à nos employés et fournisseurs. Nous avons l'obligation conjointe de gérer ces données de manière confidentielle et diligente, car elles font partie intégrante de notre responsabilité d'entreprise.

**Propriété intellectuelle**

Les droits de propriété intellectuelle doivent être respectés, notamment en se conformant à toutes les lois et réglementations applicables en matière de propriété intellectuelle et en ne violant pas, n'usurpant pas ou n'enfreignant pas les droits intellectuels de toute personne ou entité. Le transfert de technologie et de savoir-faire doit être réalisé de manière à protéger les droits de propriété intellectuelle. Les fournisseurs doivent protéger les informations confidentielles et exclusives du groupe Spectris et celles de tierces parties. Nos informations confidentielles ne doivent pas être divulguées à des tiers sans autorisation écrite préalable et les informations ne doivent être utilisées qu'aux fins commerciales prévues.

**Information et cybersécurité**

Les fournisseurs doivent respecter des normes élevées en matière de sécurité de l'information et de cybersécurité, ce qui est essentiel pour protéger les données, les informations et la propriété intellectuelle. Nous comptons sur la collaboration de nos fournisseurs pour nous aider à garantir un niveau de sécurité adéquat, en mettant en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour se protéger contre les risques potentiels.



### **Conformité aux réglementations commerciales et sanctions**

Les fournisseurs doivent comprendre et mener leurs activités commerciales en totale conformité avec toutes les sanctions applicables et les lois et réglementations gouvernementales en matière de contrôle des exportations, y compris, mais sans s'y limiter, le respect des restrictions sur les mouvements de fonds, de produits, de biens, de matériaux, de services, de logiciels et de technologies régis par ces lois et réglementations.

### **Éthique et prise de parole**

Les fournisseurs doivent mettre en place un dispositif permettant aux employés et aux autres parties prenantes de signaler des préoccupations éthiques conformément aux lois et aux réglementations locales. Les fournisseurs doivent protéger l'anonymat des travailleurs et interdire toute forme de représailles envers ceux qui soulèvent une préoccupation en toute bonne foi ou qui refusent de participer à des actions contraires à ce code.

### **Qualité**

Les fournisseurs doivent produire et livrer des produits et des services conformes aux normes de qualité et de sécurité spécifiées, et ils doivent évaluer la performance des processus, des produits et des services afin de garantir leur amélioration continue. Les fournisseurs doivent aborder de manière proactive l'approvisionnement et l'utilisation de matériaux plagés ou contrefaits.

### **Responsabilités fiscales et financières**

Les fournisseurs doivent respecter la conformité aux exigences légales applicables en matière de taxes, de comptabilité et de reporting financier. Les fournisseurs doivent veiller à ce que toutes les questions financières soient abordées de manière transparente, responsable et imputable.



# Traitement équitable des employés et Droits de l'Homme

Les fournisseurs sont tenus de soutenir et de respecter les Droits de l'Homme internationalement reconnus sur l'intégralité de leur chaîne d'approvisionnement. Il s'agit de ceux exprimés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et des principes relatifs aux droits fondamentaux énoncés dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail (OIT), en vigueur à différents moments. Les fournisseurs doivent activement identifier et résoudre les violations potentielles au sein de leurs propres opérations et tout au long de leur chaîne de valeur.



## Esclavage moderne, traite des êtres humains et travail forcé

Tout travail doit être volontaire. Le travail forcé, la servitude (y compris la servitude pour dettes) ou l'engagisme, le travail pénitentiaire involontaire ou exploité, l'esclavage ou la traite des personnes ne sont pas autorisés.

Cela comprend le transport, l'hébergement, le recrutement, le transfert ou l'accueil de personnes par la menace, la force, la coercition, l'enlèvement ou la fraude en vue de les contraindre à réaliser un travail ou à fournir des services. Les travailleurs ne doivent en aucun cas faire l'objet de restrictions déraisonnables à leur liberté de mouvement, notamment en ce qui concerne le dépôt de garanties ou la présentation de pièces d'identité. Tous les travailleurs doivent recevoir des informations claires et compréhensibles concernant leur emploi, et toutes les mesures disciplinaires doivent être consignées de manière appropriée.

## Travail des enfants

Le travail des enfants n'est en aucun cas autorisé dans notre chaîne d'approvisionnement. Le terme « enfant » désigne toute personne n'ayant pas atteint l'âge de la fin de l'enseignement obligatoire ou l'âge minimum légal pour travailler dans le pays, selon le plus élevé des deux. La vérification de l'âge des employés doit être réalisée au travers de l'établissement et de l'application d'une procédure adaptée et rigoureuse. L'utilisation de programmes d'apprentissage en milieu professionnel légitimes et conformes à toutes les lois et réglementations, est encouragée.

Les travailleurs de moins de 18 ans ne doivent pas effectuer de tâches susceptibles de compromettre leur santé, leur sécurité, leur bien-être mental ou physique, leur moral, ou d'entraver leur capacité à remplir leurs obligations en matière d'éducation. Les fournisseurs sont tenus d'offrir un encadrement et une supervision appropriés aux étudiants travailleurs.







Par ailleurs, il incombe aux fournisseurs de fournir un accompagnement et une formation appropriés à l'ensemble des travailleurs étudiants. En l'absence de législation locale, la rémunération des étudiants travailleurs, stagiaires et apprentis doit être au moins équivalente à celle des autres travailleurs débutants effectuant des tâches équivalentes ou similaires. Si un cas de travail d'enfant est identifié, le fournisseur doit prendre les mesures correctives appropriées en veillant à ce que l'intérêt supérieur de l'enfant soit la priorité. Les fournisseurs veillent à ce que l'enfant suive la scolarité obligatoire et collaborent avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales pour assurer la satisfaction des besoins fondamentaux de l'enfant après la cessation de l'emploi.

#### **Diversité et inclusion**

Nous sommes convaincus que l'innovation et la croissance sont accélérées par la mise en place d'équipes inclusives composées d'employés diversifiés. Nous reconnaissons que la diversité des parcours, des expériences et des idées de nos équipes est essentielle à notre réussite.

Les fournisseurs doivent promouvoir la diversité et s'engager en faveur d'un lieu de travail exempt de harcèlement et de toute forme de discrimination illégale.

Les fournisseurs s'interdisent toute forme de discrimination ou de harcèlement liée à la race, à la couleur de la peau, à l'âge, au sexe, à l'orientation sexuelle, à l'identité ou l'expression de genre, à la caste, à l'origine ethnique ou nationale, au handicap, à la grossesse, à la religion, à l'affiliation politique ou syndicale, au statut de vétéran protégé, aux informations génétiques protégées, ou à l'état civil, dans le cadre de leurs pratiques d'embauche et de gestion du personnel, incluant la rémunération, les promotions, les récompenses et l'accès à la formation. Les travailleurs bénéficient d'aménagements raisonnables pour leurs pratiques religieuses. Les travailleurs ou les candidats à l'emploi ne doivent pas être victimes de discrimination sur la base de tests médicaux.

#### **Horaires de travail**

Les horaires de travail ne doivent pas excéder le maximum fixé par les lois et les réglementations locales. Les travailleurs doivent bénéficier d'au moins un jour de repos programmé tous les sept jours et ne doivent pas travailler plus de six jours consécutifs. Tout travail supplémentaire doit être volontaire.

#### **Salaire minimum vital**

La rémunération versée aux travailleurs doit être conforme à toutes les lois et réglementations applicables en matière de salaires, y compris celles relatives au salaire minimum, aux heures supplémentaires et aux prestations sociales imposées par la loi. Les retenues sur salaire à titre de mesure disciplinaire ne sont pas autorisées.



Les fournisseurs sont tenus d'offrir des périodes de vacances, des congés et des jours fériés conformément aux lois et réglementations applicables, et de rémunérer les travailleurs de manière ponctuelle et à intervalles réguliers. Les travailleurs doivent être libres de disposer de leur salaire comme ils l'entendent. Tout recours à une main-d'œuvre temporaire, intérimaire ou externalisée doit se conformer aux limites imposées par la législation locale.

#### **Liberté d'association et la négociation collective**

Conformément à la législation locale, il est attendu que les fournisseurs respectent le droit de tous les travailleurs de former, rejoindre, représenter et être représentés par des syndicats et d'autres organisations d'employés de leur choix, de négocier collectivement et de participer à des rassemblements pacifiques, ainsi que de respecter le droit des travailleurs à s'abstenir de telles activités. Lorsque le droit à la liberté d'association et à la négociation collective est restreint par la législation locale, les fournisseurs doivent faciliter et ne pas entraver le développement de moyens parallèles pour une association et une négociation indépendantes et libres.

Les travailleurs doivent pouvoir communiquer ouvertement et partager des idées, des préoccupations et déposer des plaintes auprès de la direction concernant les conditions de travail et les pratiques de gestion, sans crainte de représailles, d'intimidation ou de harcèlement. Les fournisseurs doivent engager de bonne foi des négociations, que ce soit en leur nom ou par le biais d'associations d'employeurs, relatives aux conditions d'emploi.

#### **Minerais de conflit**

Le cas échéant, les fournisseurs doivent disposer de politiques et de procédures adéquates et effectuer une diligence raisonnable concernant la source d'approvisionnement et la chaîne de traçabilité du tantale, de l'étain, du tungstène et de l'or dans les produits qu'ils fabriquent, afin de s'assurer raisonnablement qu'ils sont approvisionnés de manière conforme aux directives de [l'Organisation de coopération et de développement économiques \(OCDE\) pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minéraux provenant de zones de conflit et à haut risque](#), ou selon un cadre de diligence raisonnable équivalent et reconnu. Les fournisseurs doivent nous fournir leurs politiques et procédures ainsi que leurs rapports de diligence raisonnable sur demande de notre part.





### Normes de santé et de sécurité

Favoriser une culture de la sécurité est notre priorité absolue. Nous reconnaissons qu'en plus de minimiser l'incidence des blessures et des maladies liées au travail, un environnement de travail sûr et sain améliore la qualité des produits et des services, la régularité de la production, ainsi que la rétention et le moral des travailleurs. Nous reconnaissons également que la contribution continue des travailleurs et leur formation sont essentielles pour identifier et résoudre les problèmes de santé et de sécurité sur le lieu de travail.

Nous recommandons, mais n'imposons pas, l'adoption de la norme ISO 45001:2018. Les fournisseurs doivent respecter les normes légales minimales telles que définies par la législation locale. En outre, les normes minimales de santé et de sécurité que les fournisseurs doivent respecter sont les suivantes :

- **Sécurité au travail**

Les risques potentiels d'exposition des travailleurs à des dangers pour la santé et la sécurité (chimiques, électriques et autres sources d'énergie, incendies, véhicules et risques de chute) doivent être identifiés et évalués, puis atténués en utilisant la Hiérarchie des contrôles. Si ces mesures ne permettent pas de maîtriser adéquatement les risques, les travailleurs doivent recevoir un équipement de protection individuel adapté et opérationnel, ainsi que des supports informatifs sur les risques liés à ces dangers. Des mesures raisonnables doivent également être prises pour s'assurer que l'employé concerné puisse exécuter en toute sécurité les

tâches spécifiques qui lui sont confiées. Cela peut inclure le retrait des femmes enceintes et allaitantes des environnements de travail à haut risque, l'élimination ou la réduction des dangers liés à la santé et à la sécurité au travail pour ces femmes, ainsi que la mise en place d'aménagements raisonnables pour les mères allaitantes. Les travailleurs ne doivent pas être sanctionnés pour avoir exprimé des préoccupations en matière de sécurité et ils doivent avoir le droit de refuser des conditions de travail dangereuses, sans crainte de représailles, jusqu'à ce que leurs préoccupations soient correctement prises en compte par la direction. Tous les fournisseurs doivent mettre en œuvre un programme clair en matière de santé et de sécurité et désigner un responsable ou un représentant chargé de superviser ce programme.

- **Préparation aux situations d'urgence**

Les situations et événements d'urgence potentiels doivent être identifiés et évalués, et leur impact minimisé, en mettant en œuvre des plans d'urgence et des procédures d'intervention. Cela comprend également le signalement des urgences, la notification aux employés et les procédures d'évacuation, ainsi que la formation des travailleurs et la réalisation d'exercices pratiques. Ces exercices doivent se tenir au moins une fois par an, ou plus fréquemment si la législation locale l'exige, en privilégiant la norme la plus stricte. Les plans d'urgence doivent se concentrer sur la minimisation des dommages à la vie, à l'environnement et aux biens.



- **Accidents du travail et maladies professionnelles**

Des procédures et des systèmes doivent être mis en place pour prévenir, gérer, suivre et signaler les accidents du travail et les maladies professionnelles. Cela inclut des dispositions pour encourager les travailleurs à signaler, classer et enregistrer les cas de blessures et de maladies, fournir les traitements médicaux nécessaires, enquêter sur certains cas et mettre en œuvre des actions correctives pour éliminer leurs causes, et faciliter le retour au travail des employés.

- **Travail physiquement exigeant**

L'exposition des travailleurs aux risques liés aux tâches physiquement exigeantes, incluant la manutention manuelle et le levage lourd ou répétitif, la station debout prolongée et les tâches d'assemblage hautement répétitives ou nécessitant de la force, doit être identifiée, évaluée et contrôlée.

- **Protection des machines**

Les machines de production et autres équipements doivent faire l'objet d'une évaluation permanente pour détecter tout risque pour la sécurité. Lorsque les machines constituent un danger pour les travailleurs, il est nécessaire d'installer et de maintenir en bon état des protections physiques, des dispositifs de verrouillage et des barrières de sécurité.

- **Hygiène, nourriture et logement**

Les travailleurs doivent avoir accès facilement à des toilettes propres, à de l'eau potable et à des installations sanitaires pour la préparation, le stockage et la consommation des aliments. Les dortoirs des travailleurs, mis à disposition par le fournisseur ou une agence tierce, doivent être maintenus dans un état de propreté et de sécurité satisfaisant.

**Formation et sensibilisation à la santé et à la sécurité au travail**

Les fournisseurs sont tenus de proposer aux travailleurs des formations et des informations relatives à la santé et à la sécurité au travail. Ces formations doivent aborder tous les risques professionnels identifiés, incluant notamment les risques mécaniques, électriques, chimiques, d'incendie et physiques. Les informations relatives à la santé et à la sécurité doivent être affichées de manière visible dans les locaux ou placées dans une zone facilement identifiable et accessible aux travailleurs. Une formation doit être dispensée à tous les travailleurs avant le début de leur activité, lors d'un changement de poste et doit être renouvelée régulièrement.



# Environnement

Nous reconnaissons que la responsabilité environnementale est essentielle à la production de produits de classe mondiale. Dans les opérations de fabrication, les effets négatifs sur la communauté, l'environnement et les ressources naturelles doivent être réduits au minimum tout en préservant la santé et la sécurité du public.



## Normes environnementales

Nous recommandons l'adoption de la norme ISO 14001:2015. En cas de non-conformité à cette norme, les fournisseurs doivent au minimum se conformer aux standards environnementaux suivants :

- **Permis et rapports environnementaux**

Il est impératif d'acquiescer et de maintenir à jour tous les permis, approbations et enregistrements environnementaux nécessaires (comme le contrôle des émissions), et de se conformer à leurs exigences en termes d'opérations et de rapports.

- **Prévention de la pollution**

Il est crucial de réduire ou d'éliminer les émissions et les rejets de polluants, ainsi que la génération de déchets, soit directement à la source, soit en adoptant des pratiques comme l'installation d'équipements de contrôle de la pollution, la modification des processus relatifs à la production, la maintenance et l'entretien des infrastructures, ou encore par d'autres méthodes.

- **Optimisation des ressources**

Il est nécessaire de réduire l'utilisation des ressources naturelles, telles que l'eau, les combustibles fossiles, les minéraux et les produits issus de forêts primaires, en adoptant des pratiques telles que la modification des processus relatifs à la production, la maintenance et l'entretien des infrastructures, le remplacement de matériaux, la réutilisation, la conservation et le recyclage, entre autres.

- **Substances dangereuses**

Les produits chimiques, les déchets et toute autre matière présentant un risque pour les êtres humains ou l'environnement doivent être identifiés, étiquetés et pris en charge afin d'assurer leur manipulation, leur transport, leur stockage, leur utilisation, leur recyclage ou leur réutilisation, et leur élimination en toute sécurité.



**• Déchets solides**

Une approche systématique pour identifier, gérer, réduire et éliminer ou recycler les déchets solides (non dangereux) de manière responsable doit être mise en œuvre.

**• Émissions atmosphériques et sonores**

Les émissions dans l'air de composés organiques volatils, d'aérosols, de substances corrosives, de particules, de substances appauvrissant la couche d'ozone et de sous-produits de combustion générés par les opérations doivent être évaluées, surveillées régulièrement, contrôlées et traitées si nécessaire avant leur rejet. Les substances appauvrissant la couche d'ozone doivent être gérées efficacement conformément au protocole de Montréal et aux lois et réglementations applicables. Les fournisseurs doivent effectuer un suivi régulier de la performance de leurs systèmes de contrôle des émissions atmosphériques. La réalisation d'évaluations périodiques des émissions sonores pour identifier, examiner et réduire le bruit doit être effectuée en accord avec les exigences législatives locales afin de minimiser les nuisances sonores nocives et excessives.

**Restrictions sur les matériaux**

Les fournisseurs sont tenus de respecter l'ensemble des lois et des réglementations en vigueur qui interdisent ou limitent l'usage et la manipulation de substances spécifiques dans les processus de fabrication et dans la composition des produits, incluant les normes d'étiquetage pour leur recyclage et leur élimination.

Les fournisseurs sont tenus, sur demande, de fournir des informations détaillées sur la composition complète des matériaux utilisés. Ils doivent également respecter les lois et les réglementations en vigueur concernant l'étiquetage des produits pour le recyclage, l'identification et la gestion des substances pouvant constituer un danger pour l'environnement, incluant :

- La restriction de substances dangereuses (RoHS) dans l'Union européenne et en Chine
- Le règlement relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des produits chimiques (REACH)
- Les équipements électriques et électroniques (DEEE)
- La directive sur les véhicules hors d'usage dans l'Union européenne (VHU)

Les fournisseurs doivent nous fournir, sur demande, une déclaration de matériaux utilisant le format standard de l'industrie XML, classe D, IPC-1752A.



### Gestion de l'eau

Les fournisseurs doivent mettre en œuvre un programme de gestion de l'eau qui documente, évalue et surveille les sources d'approvisionnement en eau, l'utilisation qui en est faite ainsi que les rejets qui en découlent, qui recherche des opportunités pour économiser l'eau et qui contrôle les voies de contamination. Toutes les eaux usées doivent être évaluées, surveillées, contrôlées et prises en charge conformément aux lois et réglementations applicables avant leur rejet ou leur élimination.

### Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

Les fournisseurs doivent soutenir notre engagement Net Zero qui consiste à atteindre la neutralité carbone dans les scopes 1 et 2 d'ici à 2030, ainsi que dans le scope 3 d'ici à 2040.

Les fournisseurs doivent suivre et être en mesure de rapporter activement les données de consommation d'énergie et toutes les émissions de gaz à effet de serre pertinentes des Scopes 1 et 2. Les fournisseurs doivent également envisager un objectif approprié de réduction des gaz à effet de serre pour leur propre entreprise. Ils doivent rechercher des méthodes visant à améliorer leur efficacité énergétique, à réduire leur consommation d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre. Sur demande, les fournisseurs devront participer à l'évaluation d'EcoVadis et envisager la mise en œuvre des recommandations d'EcoVadis (ou d'un fournisseur équivalent) pour la gestion de leur propre chaîne d'approvisionnement.

### Biodiversité

Les fournisseurs doivent adopter une approche proactive en s'engageant dans la démarche Locate, Evaluate, Assess and Prioritise (LEAP) afin de mieux appréhender et réduire les risques liés à la biodiversité tout en maximisant les opportunités qui en découlent. Ils doivent mettre en place des programmes de gestion appropriés visant à prévenir toute contribution de leurs chaînes d'approvisionnement à la déforestation.



# Respect du code



Les fournisseurs doivent :

- S'assurer que leurs employés, sous-traitants, agents, fournisseurs et autres parties travaillant en leur nom agissent conformément au présent code.
- Effectuer une évaluation diligente adéquate pour détecter, corriger, et surveiller la conformité continue de toutes les activités qui ne respectent pas les normes du code.
- Signaler à Spectris toute violation du code en temps opportun et collaborer avec Spectris pour élaborer un plan d'action correctif.
- Mettre à la disposition de Spectris toutes les informations pertinentes et les infrastructures nécessaires à l'évaluation de la conformité au code. Les fournisseurs sont également responsables de s'assurer que leurs sous-traitants et fournisseurs respectent ces exigences. Des audits peuvent être effectués par Spectris ou en son nom, conformément aux dispositions du code.





A close-up, high-angle photograph of a person's eye, looking slightly to the right. The eye is light-colored, possibly hazel or green, and is framed by dark eyelashes. The person is wearing a dark blue or black garment, likely a uniform or lab coat. The background is a soft, out-of-focus light blue.

spectris



Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant notre code de conduite, n'hésitez pas à nous contacter sur [www.spectrishelpline.com](http://www.spectrishelpline.com).

